



A.N.P.A.A. 74

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie



Le Pare à Chutes Consultation Jeunes Consommateurs de Thônes

Une structure co-animée avec le Lac d'Argent



Voir également les fiches de l'ANPAA 74 (n° 8) et du Lac d'Argent (n°10).

Missions / Activités

- ◆ **Accueil de jeunes qui recherchent des informations et conseils, s'interrogent, souhaitent faire le point ou se sentent en difficulté** avec leur consommation de tabac, d'alcool, de drogues, d'autres substances modifiant la perception de la réalité et autres comportements sans produit (jeu vidéo et en ligne, internet, réseaux sociaux,...) pouvant perturber la vie sociale et créer des dépendances.
- ◆ **Accueil de l'entourage d'un jeune (famille, amis, professionnels)**, qui s'inquiète des consommations ou du comportement de ce jeune et qui souhaite l'aider.

Le Pare à Chutes propose, lors de ses permanences :

- **Informations, évaluation et conseils personnalisés, prise en charge brève.**
- **Orientation, si besoin, vers un accompagnement renforcé** dans une démarche de réduction ou d'arrêt d'une consommation ou d'un comportement posant problème.
- Espace documentaire

Le Pare à Chutes permet une **rencontre ponctuelle** pour s'informer, faire le point, ou des **rencontres régulières** pour accompagner le jeune dans sa démarche.

Public concerné

- ◆ **Tout jeune entre 15 et 25 ans.**
- ◆ **Toute personne dans l'entourage de ce jeune**, parent, ami, éducateur, ...

Conditions et modalités d'accès

- ➔ **Sur rendez-vous**, lors des permanences de la C.J.C..
- ➔ Consultation **gratuite, confidentielle** et **anonyme** lorsque le jeune le souhaite.
- ➔ Un jeune mineur peut être accueilli **sans présence ou ni autorisation d'un adulte responsable.**

Localisation, coordonnées, horaires

ESPACE RESSOURCE

Rue Jean-Jacques Rousseau - 74230 THÔNES

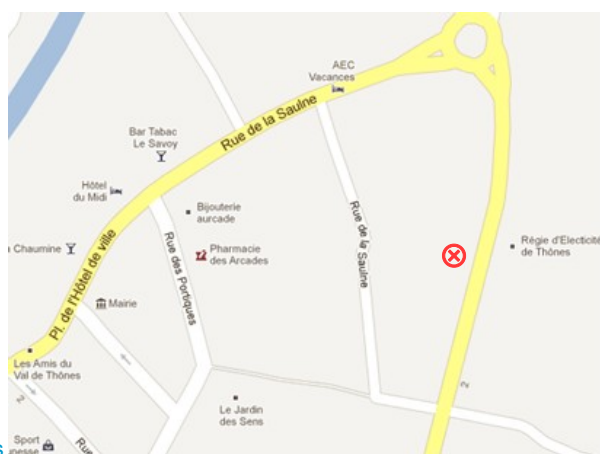
Permanence : un lundi sur 2

- de novembre à mars : 10h - 17h
- d'avril à octobre : 11h30 - 18h30

Pour s'informer et prendre rendez-vous : 06.26.43.48.65

Site Internet : www.anpaa.asso.fr

Email : mlacorbriere@anpaa74.fr





Le Pare à Chutes Consultation Jeunes Consommateurs de Thônes

Accueil, prise en charge, missions... : en savoir plus

L'accueil des jeunes se fait généralement dans les locaux de la Consultation Jeunes Consommateurs. Cependant, il est possible que les intervenants de la Consultation se déplacent pour les rencontrer, par exemple dans les établissements scolaires.

- ◆ **Le jeune** est rencontré seul ou avec toute personne, parent, ami, professionnel,..., dont il souhaiterait être accompagné; il est reçu par un intervenant qui va :
 - l'aider à **faire le point** sur sa situation, répondre à ses questions,
 - l'**informer** sur les risques auxquels il s'expose du fait de sa consommation de produit ou de son comportement pouvant entraîner une dépendance,
 - lui proposer **des stratégies et des aides** pour apprendre à maîtriser, réduire, voire arrêter, sa consommation ou son comportement, selon ce qu'il souhaite,
 - l'**accompagner** dans une démarche de réduction ou d'arrêt, lui proposer une **prise en charge brève** et/ou l'**orienter**, si besoin, vers d'autres professionnels ou structures plus adaptés.
- ◆ **Les intervenants : 2 travailleurs sociaux (+ 1 psychologue, présent un lundi sur 5)** assurent l'accueil du jeune et ou de l'entourage. Ce sont des professionnels qui portent sur chaque situation **un regard attentif, sans jugement et non moralisateur**. Leur objectif est avant tout d'établir un climat de confiance, un dialogue constructif avec le jeune, pour l'aider à évaluer sa situation et créer des conditions favorables lui permettant de s'engager éventuellement dans une démarche de réduction ou d'arrêt de sa consommation ou de son comportement posant problème.
- ◆ **L'accueil de l'entourage** : il peut être à l'origine de la prise de contact avec le jeune lui-même. Un parent, un ami, un enseignant, etc..., qui s'inquiète de son comportement, pourra trouver auprès de la Consultation Jeunes Consommateurs **une information précise et des conseils** pour aborder la question avec ce jeune, le sensibiliser, le conduire à prendre lui-même contact avec la consultation, être pris en charge lorsque c'est nécessaire, etc...

L'initiative des amis (prendre contact, accompagner le jeune) est une démarche intéressante parce que ce sont souvent les jeunes entre eux qui se rendent compte des premières difficultés.

Des points forts pour l'utilisateur, le bénéficiaire

L'installation de la Consultation Jeunes Consommateurs sur le territoire des Vallées de Thônes est une avancée essentielle dans la prévention et la prise en charge des addictions. Elle permet **un accueil local** des jeunes et de leur entourage.

Cet accueil est **gratuit et confidentiel** pour le jeune et son entourage et peut rester **anonyme**; l'accueil des jeunes mineurs ne nécessite aucun accord parental. L'objectif est d'écarter tout frein matériel à la prise de contact entre le jeune et la Consultation Jeunes Consommateurs.

ANPAA : informations générales

L'ANPAA : une association nationale, reconnue d'utilité publique depuis 1880, et agréée d'éducation populaire.

4 unités de soins en Haute-Savoie, fonctionnant selon les mêmes modalités : bassin annécien (Seynod), genevois français (Annemasse), Chablais (Thonon) et Vallée de l'Arve (Cluses). Une permanence sociale au sein de l'ELSA (Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie) à l'Hôpital de Sallanches. Une permanence sociale à la Maison d'Arrêt de Bonneville.

Coopérations, partenariats (notamment avec autres acteurs du réseau) :

- ◆ CMP, médecins de ville, Centres Hospitaliers du département (dont service addictologie du CHRA), médecine du travail (dont Annecy Santé au Travail).
- ◆ Services sociaux départementaux (Conseil Général de Haute Savoie, Pôles médico-sociaux,...), autres professionnels de prévention et soins en addictologie (Lac d'Argent, APRETO, Oppélia / Le Thianty, Éducation Santé 74,...).
- ◆ ARS (mise en œuvre des politiques nationales et régionales de Santé Publique).
- ◆ MILDT (lutte contre les drogues et toxicomanie).
- ◆ Conseil Général de Haute-Savoie (Plan Départemental d'Insertion).
- ◆ Caisse d'Allocations Familiales (action sociale).
- ◆ Municipalités et regroupements de communes (prévention et activités médico-sociales).
- ◆ Éducation Nationale et autres organismes de formation (prévention généraliste et actions ciblées).
- ◆ Ministère de la Justice (obligations de soins et autres mesures).